

## **DELIBERATION DD2023\_056**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	63
Votants	76
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périguet le 17 mai 2023

**LE 25 mai 2023**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **AVIS SUR LES MODIFICATIONS DES STATUTS DU PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CAPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADDES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. LARENAUDIE, M. TALLET, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, Mme LANDON, M. VADILLO, M. PERIER

#### **POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADDES  
M. PROTANO donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. SERRE donne pouvoir à Mme MOULHARAT  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme SALINIER  
M. NARDOU donne pouvoir à M. LEGAY  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM  
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AUZOU  
M. AMELIN donne pouvoir à Mme FAURE

## AVIS SUR LES MODIFICATIONS DES STATUTS DU PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** par courrier reçu le 3 mai 2023, le syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord sollicite l'avis du Grand Périgueux sur des modifications de ses statuts comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Que** par délibération en date du 24 avril 2023, l'assemblée délibérante du syndicat mixte a décidé de trois modifications :

- Une modification de son siège social qui suite à son emménagement à l'espace Aliénor se situera donc à cette nouvelle adresse : Espace Aliénor, 255 rue Martha Desrumaux, 24 000 Périgueux.
- La suppression du second collège qui devait être composé d'autres organismes de droit public sans voix délibérative, collège qui n'a jamais été mis en œuvre.
- Des modifications de références aux articles du nouveau code de la commande publique qui doivent être mises à jour.

**Que** ces modifications n'ayant que des incidences formelles, il est proposé de donner un avis favorable.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de donner un avis favorable aux modifications statutaires décidé par le syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 26/05/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 26/05/2023	Périgueux, le 26/05/2023
	Le Président, Jacques AUZOU